

LIVRET D'ACCUEIL 2024-2025

IFSI NORD

34 bd pierre DRAMARD
13015 Marseille



Tel : 04 91 96 80 85

Site : <http://fr.ap-hm.fr/site/ifsin>

26/08/2024

SOMMAIRE

I. L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE MARSEILLE

II. L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS NORD

- 1. PRESENTATION**
- 2. HISTORIQUE**
- 3. FORMATION**
- 4. ORGANISATION DE L'IFSI**
- 5. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE MARSEILLE

LES ETABLISSEMENTS DE L'AP-HM

➤ 3 SECTEURS HOSPITALIERS

NORD : Hôpital NORD

CENTRE : Hôpital de la TIMONE / Hôpital de la CONCEPTION

SUD : Hôpital SAINTE MARGUERITE / Hôpital SALVATOR

➤ 3 MISSIONS PRIORITAIRES

Le soin

L'enseignement

La recherche

➤ 1 PLATEAU TECHNIQUE DE POINTE

➤ 1 PÔLE FORMATION PERFORMANT

3 Instituts de Formation en soins infirmiers : NORD /SUD /CAPELETTE

1 Institut de Formation des Cadres de Santé

Des instituts de formation de spécialités :

- Infirmier de bloc opératoire
- Infirmier anesthésiste
- Infirmier de Puériculture

1 Institut de formation AS/AP

1 Centre d'Enseignement des soins d'Urgence

L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS NORD

1. PRESENTATION

L'IFSI NORD, géographiquement implanté dans l'enceinte de l'Hôpital Nord, dépend du Centre Hospitalier Régional Universitaire Hôpitaux de Marseille.

Il est intégré au groupement de coopération sanitaire régional et entretient d'étroites relations avec les tutelles dont l'ARS et la DREETS.

Sa mission est la formation initiale des infirmiers débouchant sur l'obtention du Diplôme d'Etat Infirmier:

- 3 années d'étude soit 6 semestres de 20 semaines,
- 2100 h de formation théorique (IFSI/Faculté),
- 2100h de formation clinique

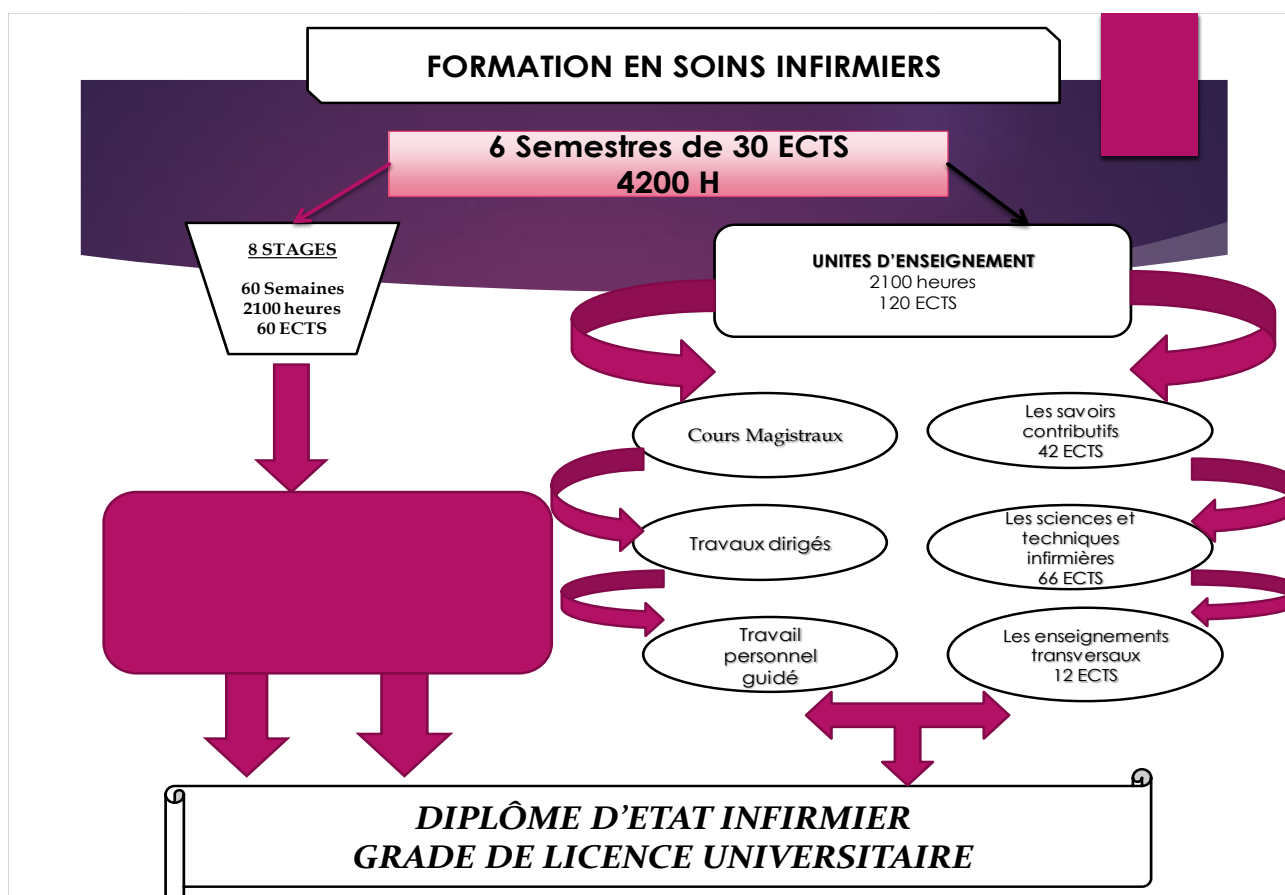
La capacité d'accueil est actuellement de 510 étudiants, soit 3 promotions de 170 étudiants. L'Institut de Formation est ouvert de 7h30 à 18h00 du lundi au vendredi.

2. HISTORIQUE

- Création de l'école d'infirmière de l'Hôpital Nord en 1966 : une promotion d'élèves, sous la responsabilité de Mme LAUTIER, est accueillie au sein du monobloc de l'Hôpital NORD pour suivre une formation de 2 ans, conduisant au diplôme d'état.
- Octobre 1968 : Inauguration du bâtiment actuel. L'architecture de l'école est prévue pour former 2 promotions de 125 élèves.
- Depuis la création de l'école, les études ont été réglementées par 5 programmes successifs.
- La mise en œuvre des différents programmes a amené à adapter les locaux tant au plan quantitatif que qualitatif, et à développer des méthodes et des moyens pédagogiques innovants.
- Le décret du 23/03/1992 supprime les termes « école » et « élèves » remplacés par « institut » et « étudiants »
- Avec l'arrêté du 31 juillet 2009 on assiste à la réingénierie de la formation et à son intégration dans le système LMD.
- La durée de la formation est actuellement de 3 ans.
- La formation inscrit l'étudiant dans un parcours professionnalisant lui permettant de construire et développer progressivement ses compétences.

3. FORMATION

- La formation infirmière a pour objet d'amener l'étudiant à devenir un professionnel autonome, responsable et réflexif qui développe des ressources, en tenant compte d'une éthique professionnelle.
- Elle s'inscrit dans le processus de Bologne : LMD et valide le niveau licence.
- Elle est régie par l'Arrêté du 31 juillet 2009, modifié par l'Arrêté du 26 septembre 2014, relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier.
- La formation se déroule en trois années, soit 6 semestres de 20 semaines chacun.



- Elle s'appuie sur le projet pédagogique qui est garant de sa mise en œuvre au sein de l'institut de formation.
- Elle est construite sur la base de l'alternance, entre des temps de formation théorique réalisée à l'institut de formation ou la faculté, et des temps de formation clinique réalisés en stages.
- Cette alternance permet de mobiliser en situation de soin, les connaissances théoriques acquises lors des enseignements et favorise le développement des compétences professionnelles de l'étudiant.

- **L'enseignement théorique** est divisé en unité d'enseignement (UE) au travers desquelles, l'étudiant doit acquérir toutes les connaissances théoriques nécessaires à l'exercice de la profession :
 - Sciences humaines, sociales, droit,
 - Sciences biologiques et médicales,
 - Sciences et techniques infirmières (fondements/méthode),
 - Sciences et techniques infirmières (interventions),
 - Intégration des savoirs et posture professionnelle,
 - Méthodes de travail.
- Les enseignements sont réalisés sous différentes formes :
 - Cours magistraux,
 - Travaux dirigés obligatoires,
 - Travaux personnels guidés.
- **La formation clinique** est organisée comme suit :

Semestre 1 : 5 semaines		
Semestre 2 : 10 semaines		
	Semestre 3 : 10 semaines	
	Semestre 4 : 10 semaines	
		Semestre 5 : 10 semaines
		Semestre 6 : 15 semaines

- Le parcours de stages comprend obligatoirement le passage dans 4 types de terrains :
 - Soins de longue durée et de réadaptation,
 - Soins de courte durée,
 - Soins en santé mentale,
 - Soins en lieu de vie.
- Les périodes de stages constituent un temps d'apprentissage privilégié d'acquisition progressive de la pratique professionnelle.
- Les étudiants âgés de moins de 30 ans, ont la possibilité de signer un contrat d'apprentissage en collaboration avec le CERFAH, à partir de la 2^{ème} année de formation.
- Le Diplôme d'Etat s'obtient par l'acquisition de 180 ECTS après validation :
 - des UE d'enseignement théorique : 120 ECTS,
 - de l'ensemble des stages : 60 ECTS.
- Les crédits de formation sont attribués par la Commission d'Attribution des Crédits qui se réunit à l'issue des évaluations organisées chaque fin de semestre.

4. ORGANISATION DE L'IFSI

➤ DIRECTRICE DE L'IFSI

La directrice de l'IFSI est responsable du fonctionnement général c'est-à-dire de la gestion administrative et financière ainsi que de l'organisation de la formation dispensée au sein de l'IFSI, de l'animation et de l'encadrement de l'équipe enseignante

➤ ADJOINTE A LA DIRECTION

La directrice adjointe est chargée de la coordination de l'équipe pédagogique.
Elle collabore au pilotage, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet pédagogique.
Elle organise et coordonne l'ensemble des activités pédagogiques.

➤ L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Elle est constituée de 26 cadres de santé formateurs formant une équipe unique, intervenant sur les enseignements et l'encadrement des 3 années de formation.

○ COORDINATRICE DES STAGES

La coordinatrice des stages est un Cadre Formateur, chargée de la mise en œuvre de la politique de stage de l'Institut.

Pour ce faire, elle est responsable de la prospection des lieux de stage ainsi que de l'élaboration et de l'organisation des parcours de stage individualisés sur les 3 années de formation.

○ 3 COORDINATRICES PEDAGOGIQUES

Elles pilotent le dispositif pédagogique dans le respect du référentiel de formation.

Elles sont responsables de l'organisation et de l'accompagnement de l'équipe pédagogique.

Elles participent à la dispensation des cours au même titre que les autres cadres formateurs.

○ LES CADRES FORMATEURS

Ils/Elles sont responsables :

-De l'élaboration et de la dispensation des cours des UE dont ils ont la charge en transversalité sur les 3 années de formation.

-Du suivi pédagogique d'un groupe d'étudiants pour la durée de la formation

-De l'accompagnement des étudiants en stage

➤ LES SECRETARIATS

○ Secrétariat de Direction :

Interface entre la direction et les étudiants, la secrétaire de direction est aussi en charge des dossiers pôle emploi et des relations avec les établissements supports.

- **Secrétariat des Affaires Générales:**

Ses missions sont :

- La gestion de Parcours Sup,
- L'organisation de la rentrée,
- Le mandatement des étudiants,
- Le secrétariat relatif à la démarche qualité.

- **Secrétariat Pédagogique :**

Il est composé de 3 secrétaires ; chaque secrétaire prend en charge une promotion de son arrivée en 1^{ère} année jusqu'à l'obtention du diplôme d'état.

Son rôle est la gestion administrative et informatique :

- des cours,
- des stages,
- des évaluations,
- de l'absentéisme,
- des dossiers scolaires.

➤ **L'INTENDANT**

Il assure la gestion et la réception des commandes ainsi que la logistique.

5. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

➤ **DROITS ANNUELS DE SCOLARITE :**

Lors de la rentrée de chaque année scolaire, les étudiants doivent s'acquitter :

- Des frais d'inscription,
- De la contribution à la vie étudiante.

Il vous sera remis une carte à puce APMH, permettant l'accès au self-service de l'hôpital NORD et au distributeur automatique de vêtements (DAV) ainsi qu'une carte AMU vous donnant accès à tous les services du CROUS et à l'environnement numérique de travail (ENT).

➤ **PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION :**

- Pour tous les étudiants non-salariés, le conseil régional prend en charge le coût de la formation.
- Pour les étudiants salariés

- Promotion professionnelle : Convention entre l'établissement et l'IFSI / Prise en charge par l'employeur
- Reconversion : OPCA (TransitionPro /Uniformalion....) selon cotisation de l'employeur.

➤ **LINGERIE :**

L'APHM organise le prêt de tenues professionnelles durant la durée de la formation.

Les tenues propres sont disponibles au distributeur automatique de vêtements (DAV) situé au 1^{er} sous-sol de l'hôpital NORD. Elles sont à restituer en fin de formation. La non-restitution engagera des frais à votre charge.

L'entretien des tenues est assuré par le DAV (Distributeur Automatique de Vêtements) situé dans chaque établissement hospitalier de l'APHM : Conception, Timone, Nord et Sainte Marguerite.

L'essayage des tailles est prévu après la rentrée avec le jour même la constitution du badge.

Toutes les informations vous seront données en temps utile.

➤ **RESTAURATION :**

- Les étudiants disposent d'une salle de repas équipée de four micro-ondes, de réfrigérateurs, ainsi que des distributeurs de boissons et d'en-cas/confiseries au sein de l'IFSI. De plus, des tables de pique-nique sont installées en extérieur.
- Ils ont accès au self du personnel de l'hôpital NORD **à partir de 12h30**
 - Il est obligatoire d'y déjeuner en tenue civile,
 - Le règlement des repas s'effectue avec la carte DAV, rechargeable aux bornes du self.

➤ **RESSOURCES DOCUMENTAIRES :**

Les étudiants ont accès à :

- La bibliothèque universitaire du CAMPUS NORD les lundi/mercredi/vendredi de (Faculté de médecine NORD/ horaires à consulter sur le site AMU)
- Le centre de documentation IRFSS (Houphouët Boigny) du lundi au vendredi de 10h à 17h30
- L'ENT (enseignement numérique de travail, portail de la faculté AMU)
- TEAMS (projet pédagogique, cours universitaires, cours des formateurs, informations et consignes diverses,...)

➤ **RESPECT DES LOCAUX :**

Les étudiants sont tenus de respecter et participer au maintien de l'ordre et de la propreté des locaux.

➤ **SECURITE :**

Les étudiants sont tenus de respecter les règles de sécurité de l'établissement ; ils doivent assister aux exercices de sécurité et incendie organisés par l'établissement.

➤ **COMMUNICATION :**

Les informations officielles concernant la formation vous seront délivrées sur :

- TEAMS
- votre boîte mail APHM,
- l'espace MYKOMUNOTE.

Nous vous conseillons donc la nécessité d'avoir un ordinateur personnel pour suivre les 3 années de formation. Une salle informatique est à disposition des étudiants au sein de l'IFSI pour effectuer des recherches, suivre les cours universitaires qui sont en distanciel, accéder aux différents espaces de communication...

Concernant les convocations aux partiels, l'affichage des épreuves écrites et orales sur vos panneaux d'année, vaut pour convocations individuelles.

Nous vous conseillons vivement de consulter régulièrement les tableaux d'affichage ainsi que vos mails et de mettre à jour vos codes d'accès à partir d'un des PC à votre disposition dans la salle informatique.

➤ **SUIVI MEDICAL :**

Au cours de l'année, vous serez convoqué pour une visite annuelle obligatoire à la médecine du travail située sur le site HOUPHOUET BOIGNY, chemin de la Madrague Ville. L'aptitude à effectuer vos stages vous sera délivrée à cette occasion. Il est de ce fait très important de fournir les documents demandés lors de votre admission.

➤ **PERSONNALISATION DU PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :**

Un cadre pédagogique, référent handicap, vous guidera dans vos démarches :

Mme Lorraine HERMOSO : 04.91.96.42.95 : Lorraine.HERMOSO@ap-hm.fr

Les préconisations d'aménagement des conditions d'examens vous seront demandées en début de chaque année scolaire.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans le registre d'accessibilité de l'établissement.

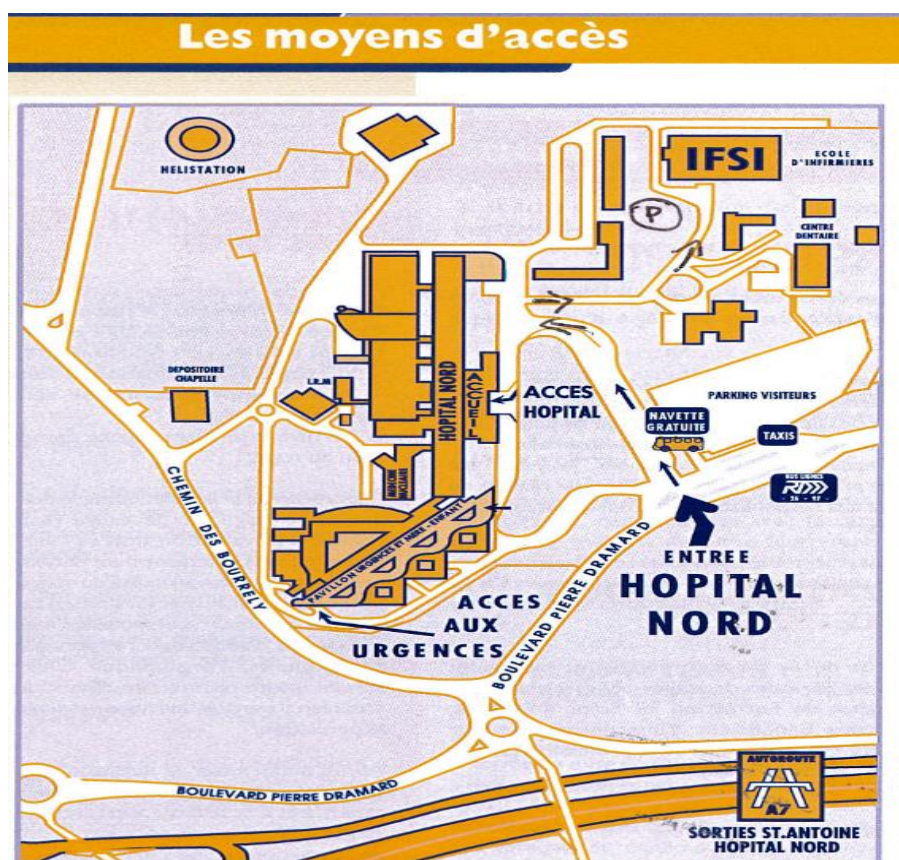


➤ **TABAC :**

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'institut de formation ; 2 bornes-cendrier se trouvent à l'entrée de l'IFSI.

➤ **MOYENS D'ACCES :**

- EN VOITURE : Par l'autoroute NORD / Sortie Hôpital NORD
- EN METRO : ligne 2 Bougainville + Grand BUS B2
- EN BUS : Ligne 97/ ligne 26



➤ **AIDES FINANCIERES POSSIBLES :**

Le conseil régional propose plusieurs aides financières :

- Bourse régionale
- Fond social régional en cas de difficultés financières
- Bourse PRAME SASO en cas de mobilité internationale
- Carte ZOU pour vos transports collectifs

Informations sur le site www.regionpaca.fr rubrique « se former » ; « formations sanitaires et sociales »

➤ **PARKING :**

Le stationnement dans l'enceinte de l'établissement est réservé aux agents de l'hôpital NORD. Toutefois, la direction du site NORD et la faculté de médecine NORD, octroient gracieusement, quelques places aux étudiants en soins infirmiers. Ces places sont attribuées selon une procédure interne.

➤ **DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'institut est engagé depuis 2013 dans une démarche de développement durable et depuis 2023 dans la nouvelle démarche GREEN APHM (formateurs référents : Mme ROUX V. / Mme LASSUEUR C.) :

- Tri des déchets
- Maîtrise de la consommation d'électricité et d'eau
- Maîtrise de la consommation de papier
- Recyclage du matériel de reliure
- Incitation au covoiturage

➤ **EVALUATION DE LA FORMATION**

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité de la formation, nous recueillerons votre avis à partir de questionnaires via la plateforme TEAMS :

- Sur la formation théorique
- Sur la formation clinique

PLAN DE L'INSTITUT

